



BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 septembre 2025
à 8h30

Nombre de membres

En exercice : 16

Présents : 9

Absents : 7

Votants : 9

- dont « pour » : 9

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Présents : Thierry CARRÈRE, Jean-Michel DESSÉRE, Xavier MASSOU, Joël SÉGOT, Régine BERGERET, Philippe CASTETS, Alban LACAZE, Marie-France CONSTANT, Claude BORDE-BAYLACQ,

Excusés : Aude LACAZE-LABADIE, Didier LARRAZABAL, Alain TRÉPEU, Benoît MARINÉ, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE, Lucien LARROZE

Décision n°DB-2025-16 : AGRICULTURE
Financement de l'action LO TOPIN

Le Président rappelle que le Bureau a reçu délégation pour prendre toute décision concernant les demandes de subvention en matière d'agriculture dans le cadre du règlement d'intervention approuvé en conseil communautaire par délibération n°D-2023-045 du 6 avril 2023.

Il présente le projet LO TOPIN porté par le Pays de Béarn dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial. Cette action concerne la **fourniture de malles pédagogiques à destination des 3-11ans (programme d'animation, jeux de coopération, vidéos...)** et la **formation des animateurs (enseignants, animateurs ALSH, bibliothécaires...)**.

Elle est mise en œuvre en **4 temps** :

1. Découverte des produits alimentaires locaux et pratiques culinaires en classe/ALSH :
Coûts prévisionnels → Intervenant fil rouge extérieur ou internalisé + mallette pédagogique ;
 2. Découverte des produits et pratiques culinaires locales par la rencontre d'un « acteur ressource » qui produit ou transforme :
Coût prévisionnel → Intervenant fil rouge extérieur ou internalisé + un professionnel + transport
 3. Atelier pratique autour de la réalisation et du partage d'une recette :
Coût prévisionnel → Intervenant fil rouge + professionnel + transport
1. Un événement culturel et convivial hors les murs :
Coût prévisionnel → Financé par Pays de Béarn (hors transport).

Pour limiter les coûts de transport, il est possible de fusionner les temps 2 et 3, ce qui ferait 2 transports par école (temps 2 et 3 fusionnés + temps 4). Il est proposé que ces transports soient pris en charge par la Communauté de Communes. Le montant estimé est de 250 € par transport.

5 écoles, 2 ALSH et 2 bibliothèques sont candidats (Morlaàs, Saint Jammes, Saint Laurent Bretagne, Ger, Lembeye) avec un enjeu Projet Educatif de Territoire d'assurer le lien avec les ALSH et les bibliothèques du territoire. Cette action répond également au règlement d'intervention de la Communauté de Communes en matière d'agriculture.

Après avoir entendu le président, compte tenu de ce qui précède, le bureau, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** les propositions qui lui ont été soumises ;
- **CHARGE** le Président d'exécuter la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRERE

